

1

(N^o 233.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 28 MAI 1836.

*RAPPORT fait par M. MILCAMPS, au nom de la Commission des
Naturalisations, sur la requête du sieur Charles-Xavier Biston.*

MESSIEURS,

Le sieur Charles - Xavier Biston , né à Haybes , canton de Fumay , département des Ardennes , demande la naturalisation ordinaire. Il habite la Belgique depuis 1822 ; il a épousé une femme belge. Il produit un certificat de M. le gouverneur de Namur , pour le Ministre des Finances , en date du 28 mars 1831 , portant : « Le sieur Biston est géomètre de deuxième » classe du cadastre dans cette province ; le présent certificat lui est remis » pour être admis à prêter , en sadite qualité , le serment prescrit par le décret du Congrès en date du 5 mars 1831 , et pour lui servir de commission. » Il produit différens certificats , l'un du conseil d'administration du deuxième régiment français d'artillerie à pied , l'autre d'un notaire chez qui il a travaillé comme arpenteur et comme clerc , un troisième de M. le bourgmestre de Namur , qui attestent sa bonne conduite morale , civile et politique. D'après d'autres pièces du dossier , et qui confirment les faits ci-dessus énoncés , le sieur Biston ne fait plus partie de l'administration du cadastre par suite de la suppression d'un grand nombre d'employés de cette administration. Il exerce actuellement la profession d'arpenteur à Namur , où il jouit de l'estime et de la confiance publiques ; il professe des principes favorables à l'ordre actuel des choses .

Le Rapporteur , faisant fonctions de Président ,

MILCAMPS.
